

Plan ANS « 5000 terrains de sport »

Déclinaison fédérale





Plan 5 000 terrains de sport

- Programme financier de l'Agence nationale du Sport : signature d'une convention entre la FFGym et l'ANS
- 109,4 Millions d'euros en 2023





Plan 5 000 terrains de sport

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique

Axe 2 : Kits mobiles

Plan 5 000 terrains de sport

Enjeux :

- **Améliorer le maillage territorial :**
 - Créer des antennes de clubs
 - Créer de nouveaux clubs
 - Investir des zones blanches
- **Accélérer le développement du Parkour, de gym+, de l'Aérobic, de la Baby Gym, etc.**

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique



Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique

Objectif fédéral : déploiement de **100 nouvelles salles** de gymnastique

Objectif de **gestion exclusive** par le club d'une salle de gymnastique :

- Animation sportive et sociale
- Déploiement d'un modèle économique viable,
- Entretien et maintenance, etc.

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique

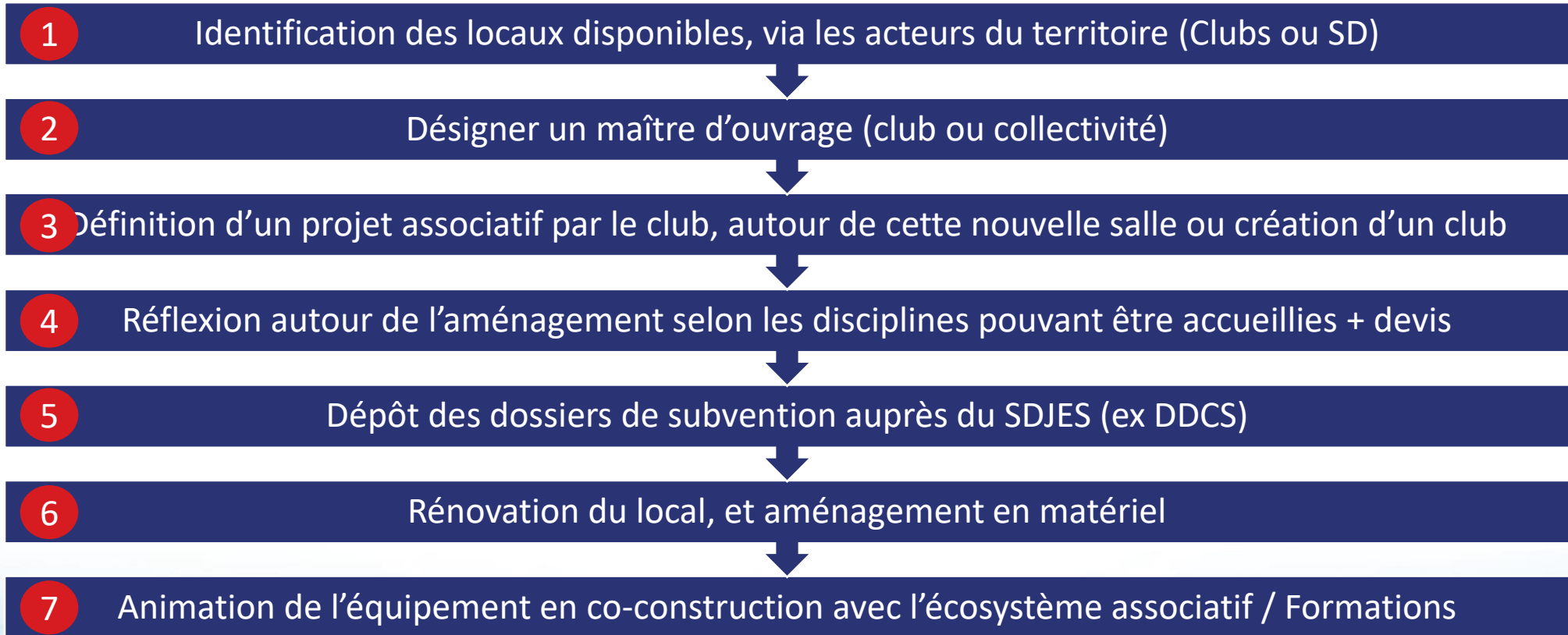
Types de locaux concernés :

- **Locaux de proximité**, aux dimensions modestes
- Exemple : salles en pied d'immeuble, gare abandonnée, petit local commercial ou industriel

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique

- **Convention de mise à disposition pendant 5 ans minimum** entre le propriétaire et l'utilisateur (club ou d'une collectivité)
- **L'ANS peut prendre en charge jusqu'à 80% des coûts de travaux et d'acquisition de matériel**
- **Priorité donnée aux projets innovants, écoresponsables, et aux projets situés en QPV, zones rurales ou Outre-mer**
- **Engagement du club à proposer des séances d'initiation ouvertes au grand public**

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique



Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique

Accompagnement fédéral :

1) Le siège fédéral :

- Initiateur du projet
- Accompagnement de la Cellule équipements : intervention à toute étape du projet (construction du projet, demande de subvention, etc.)
- Mise en place d'un plan de formation et de professionnalisation

2) Club local FFGym :

- Démarchage des propriétaires des locaux
- Porteur du projet, maître d'œuvre
- Travail en collaboration avec les collectivités

3) Les structures déconcentrées :

- Relayer l'information fédérale auprès des clubs
- Accompagnement du club, par l'agent de développement du territoire, dans l'élaboration du projet associatif dans le cadre d'un nouvel équipement
- Référent : Coordinateur d'ETR

Axe 1 : Locaux réhabilités en salles de gymnastique



Février 2023 : Signature de la convention FFGym-ANS et lancement du programme (diffusion des informations)



À partir de mars 2023 : Identification des locaux disponibles



Axe 2 : Kits mobiles



Axe 2 : Kits mobiles

- La Fédération propose un dispositif d'acquisition de matériel gymnique sous la forme de kits, au profit de clubs ou de structures déconcentrées
- Objectif : 150 kits mobiles déployés sur le territoire
- 2 types de kits :
 - **Kit « Multi-gym »** : Baby Gym + Access Gym + gym+
 - **Kit de découverte du Parkour**

Axe 2 : Kits mobiles

Mise en place d'activités **itinérantes** :

- **Pratique ponctuelle** : actions de promotion, en intérieur ou à l'extérieur
- **Pratique récurrente** : mise en place d'activités pérennes, dans des salles non spécialisées (salle des fêtes, salle polyvalente, etc.)

Axe 2 : Kits mobiles

2 types de kits :

- **Kit « Multi-gym »** : Baby Gym + Access Gym + gym+
 - Tapis, bloc de réception, modules mousses, piste gonflable, agrès d'initiation, kit Baby Gym, kit gym+
 - Proposer l'initiation aux différentes activités gymniques
 - Estimation : 16 000 € TTC
- **Kit de découverte du Parkour**
 - Kit de la Gamme Brick
 - Proposer des animations encadrées de Parkour
 - Estimation : 12 600 € TTC

Axe 2 : Kits mobiles

Procédure :

1

Envoi à la Fédération d'un dossier de candidature des clubs, accompagnée d'un projet

2

Etude de la candidature par le siège fédéral

3

Notification de sélection et paiement de la part club (20% du prix total)

4

Commande du kit par la FFGym et livraison au club

Axe 2 : Kits mobiles



Février 2023 : Signature de la convention FFGym-ANS et lancement du programme (diffusion des informations)



De mars à juillet 2023 : Candidatures et commandes des clubs (date limite 31/07)



Décembre 2023 : Livraison des kits (sous réserve)



Axe 2 : Kits mobiles

Accompagnement fédéral :

Siège fédéral :

- Initiateur du projet
- Acquisition des kits mobiles auprès de Gymnova
- Piloté par la Cellule équipements

Les structures déconcentrées :

- Inciter les clubs à acquérir un kit
- Candidature à la mise à disposition d'un kit

Club local FFGym :

- Candidature à la mise à disposition d'un kit

